

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° DEL 2018_4_3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20180723-DEL201843-DE

Séance du 16 juillet 2018

Date de convocation : 09/07/2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

L'an deux mille dix huit , le 16 juillet à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, STERN André.

Objet de la délibération : Amortissements mise en place adressage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a mis en place l'adressage des voies communales en partenariat avec la commune de Pelonne.

Une convention fixant les modalités financières de cette opération a été passée entre les deux communes.

La commune de Roussieux va régler sa participation à la commune de Pelonne au compte 2041411.

Il est nécessaire d'amortir cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'amortir les travaux de mise en place de l'adressage des voies communales sur 1 an.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile.

Fait à Roussieux le 16 juillet 2018

Le Maire,
Didier GIREN